

PLANS D'EDUCATION A LYON ENTRE 1761 ET 1783

Lyon est un bon observatoire pour étudier dans un même espace et donc, le cas échéant, dans leurs interrelations les nouvelles idées et les nouveaux projets d'éducation qui se sont multipliés au cours des vingt ou trente années qui ont précédé la Révolution. Notre objectif est ici d'abord d'étudier ensemble des textes que l'on a trop souvent étudiés séparément, parce qu'ils appartenaient à des genres différents, et surtout de rapporter ces textes à la place, dans l'espace social, de ceux qui les ont produits. Sans doute pourrait-on par là même, analyser les relations complexes entre les idées pédagogiques, les grands "plans" d'éducation d'une part, les diverses demandes sociales d'enseignement, émanant de différents groupes d'autre part, enfin les exigences, particulièrement politiques, auxquelles doit répondre la scolarisation.

Bien que Lyon ne passe pas pour avoir été, à cette époque, une ville très "intellectuelle", et qu'elle n'ait pas de Parlement, elle a néanmoins une Académie et quelques personnages importants, participent par des discours, des mémoires, des ouvrages, au grand débat sur l'éducation. Les historiens ont signalé des hommes comme A. Lacroix, Perneti, Perrache...¹ Leurs écrits se réfèrent à *l'Emile* de J.J. Rousseau (*Emile et Le contrat social* sont, rappelons-le, brûlés à Genève le 19 Juin 1762),² qui est un grand acte étatique, a évidemment des répercussions locales, en ce qu'elle favorise l'émergence d'une nouvelle demande d'enseignement. Enfin, Lyon est une ville de capitalisme développé, qui a connu, selon certains auteurs, la première grève ouvrière moderne en 1744. Aussi la question, débattue par les philosophes, de l'éducation du *peuple* ne peut-elle manquer de s'y poser de façon aiguë. Or une partie, sans doute large, des enfants des catégories populaires a été scolarisée dans les "petites écoles" fondées par l'abbé Démiat au XVII^{ème} siècle³. La question qui se pose est donc est moins de savoir s'il faut donner une instruction à ces enfants, que de savoir ce qu'il faut enseigner aux enfants du peuple et comment. Une réponse

¹ V. TRENARD (Louis), Lyon de l'Encyclopédie au Prémantisme. Thèse, Université de Lyon, Imprimerie Allier, Grenoble, 1958.

² Parmi les études récentes faites sur ces problèmes par les historiens, certaines se fondent sur le cas de Lyon et de sa région. Contentons-nous de rappeler les travaux de D. Julia, W. Frighoff, M. Garden. Sur l'offre d'éducation, en particulier les collèges extérieurs à Lyon et les pensionnats, on peut consulter notamment le n° spécial (1.2) des Cahiers d'Histoire (Lyon, 1976).

³ Pour cette raison, Lyon n'a pas fait appel aux Frères des écoles chrétiennes (cf. R. CHARTIER, M.M. COMPÈRE, D. JULIA, L'Éducation en France du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles, Paris, SEDES, 1976.

intéressante à ces interrogations est donnée dans un ouvrage publié à Lyon en 1783, *Vues pratiques sur l'éducation du peuple*; son auteur, Philipon de la Madelaine, est magistrat à Besançon.

Les années 1760 sont marquées dans beaucoup de pays d'Europe par l'expulsion des Jésuites. En France, interdiction leur est faite d'enseigner dans les collèges; puis ils sont assignés à résidence; enfin la Compagnie de Jésus est abolie en 1764. Comme l'a bien montré M.M. Compère, ce départ ne marque pas seulement la victoire des gallicans, "il exprime aussi en France comme à l'échelle européenne, la revendication de la part des différents Etats, d'assumer une plus grande responsabilité de l'enseignement public"⁴. D'où le problème de savoir qui doit enseigner dans les collèges, ou plus exactement quel sera le statut du personnel enseignant (problème qui n'est pas simple, car les Oratoriens, chargés de remplacer les Jésuites dans de nombreux collèges, sont des "confrères" laïcs)⁵. Mais à cette question est aussi liée celle des contenus d'enseignement, et la monarchie consulte les Parlements sur une réforme globale des établissements.

Il en résulte une floraison de "plans d'éducation", grands et petits, dont ceux de la période révolutionnaire prendront d'une certaine façon la suite. Mais surtout, ces mesures prises par l'Etat monarchique libèrent une demande qui émane des utilisateurs privilégiés des collèges⁶. Elle se manifeste par des libelles, mais aussi par des pressions exercées sur les nouveaux responsables administratifs des collèges dans le choix du personnel enseignant. Elle est particulièrement intéressante à étudier à Lyon qui n'a pas de Parlement.

Les archives de la ville de Lyon et du Département du Rhône possèdent des documents permettant d'analyser les différentes formes et le contenu de ces revendications :

"Mémoire relatif à l'établissement de nouveaux collèges dans la Ville, en remplacement de ceux qui étaient dirigés par les Jésuites" (1761).

"Mémoire du prévôt des marchands et des échevins de Lyon à nos seigneurs du Parlement", (1763).

"Plan d'éducation pour les Collèges envoyé au Parlement par les prévôts des marchands et échevins", Lyon, 1763 (partie du précédent).

⁴ Du Collège au Lycée (1500-1850) , présenté par M.M. Compère, éd. Gallimard/Julliard, Coll. Archives, Paris, 1985, p. 135.

⁵ cf. M.M. Compère, op. cit., p. 140, s'appuyant sur l'étude de W. Fryhoff et D. Julia.

⁶ Rappelons que les Collèges sont d'origine municipale et laïque; ce fut devant un certain nombre de difficultés que les municipalités les confièrent aux ordres religieux.

L'étude que nous faisons de ces documents est centrée sur l'enseignement de matières nouvelles, comme l'histoire, et surtout sur la manière d'enseigner les matières scientifiques⁷. Pour bien comprendre la nature des revendications qui s'expriment dans ces Mémoires, il est nécessaire de savoir quels groupes sociaux s'y expriment, quelles sont leurs attentes globales à l'égard de l'enseignement et aussi quelles étaient leurs attitudes envers l'enseignement des Jésuites (F. de Dainville, en dépouillant les archives de la Compagnie à Lyon, avait montré en 1964 que beaucoup d'élèves abandonnaient les études avant les classes de philosophie, où étaient enseignées les mathématiques et la physique)⁸.

La "demande sociale" est diverse et non exempte de contradictions. L. Trénard a souligné que les oppositions furent très vives entre le Consulat et la Sénéchaussée, en particulier lorsque le bureau des Collèges fut chargé de gérer les nouveaux établissements. La controverse a porté d'abord sur le choix des Oratoriens pour succéder aux Jésuites, mais aussi sur le "Plan d'éducation" proposé par le Prévot des marchands et les Echevins dans leur Mémoire de février 1763.

Ce Mémoire, qui est donc une réponse au Roi et au Parlement de Paris, est d'abord une réaffirmation du pouvoir des responsables municipaux sur l'éducation. C'est donc, bien avant 1789, l'affirmation que l'enseignement est affaire de pouvoir civil, une affaire publique à traiter entre le Roi et les Consuls.

En second lieu, et par voie de conséquence, le Mémoire affirme que la question des Collèges, liée à celle de l'Université, doit être examinée en fonction non seulement de la spécificité des "lyonnais", mais des besoins locaux, des besoins d'une ville qui, tout en étant la seconde ville du Royaume, vit du commerce et n'a pas de Parlement. D'où un long réquisitoire *contre* la fondation d'une Université : une précédente tentative a abouti à un échec, parce que "les lyonnais, toujours tournés du côté du commerce, préférèrent les *travaux utiles aux études théoriques*". D'où aussi, - mais cela n'est pas original -, une sévère critique des Collèges (des "ci-devant" et "soi-disant" Jésuites) : "Des maîtres durs découragent les enfants par des peines sévères et une application forcée à des choses abstraites".

Que proposent donc les responsables de la ville ? Les élèves n'entreraient au collège qu'à 14 ans, mais sachant "lire, écrire et

⁷ Ces documents ont déjà, évidemment, été présentés et étudiés par les historiens, notamment lyonnais. Nous les avons cependant relus, pour approfondir certains points et, comme il a été dit plus haut, situer les différents textes les uns par rapport aux autres.

⁸ F. de Dainville, *L'éducation des Jésuites (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, éd. de Minuit, 1978.

chiffrer". Ils ne feront de la littérature ancienne (latin, grec) que pendant 2 ans. Les trois années suivantes, ils apprendraient la langue allemande, la langue italienne, la langue espagnole, "peut-être même l'arabe", encore que le français soit parlé dans les pays du Levant. (On voit ici les préoccupations de gens de commerce). Ils apprendraient, comme disciplines scientifiques, la géométrie et les mathématiques, des "principes et démonstrations" d'anatomie, d'astronomie, de navigation. On voit donc qu'il s'agit de science *utile*. Enfin la philosophie disparaîtrait (rappelons que la plupart des élèves quittaient les collèges avant la classe de philosophie), remplacée par une discipline dont la visée de formation serait à la fois civique et morale : l'histoire (histoire "universelle ancienne et moderne", histoire de France et histoire de Lyon).

La sénéchaussée se gaussa de ce plan qu'elle juge ambitieux et néfaste. Mais de telles réformes ne sont pas l'apanage de ce que L. Trénard appelle la bourgeoisie d'affaires⁹. En effet, un homme comme M.A. Perrache, qui appartient à une famille d'artistes, qui est un sculpteur ami de Soufflot, mais qui s'occupera aussi, avec beaucoup de difficultés, de repousser le confluent du Rhône et de la Saône, veut que "l'éducation forme des hommes en état de remplir toutes les parties des arts, des manufactures et du commerce" (*Reflexions sur l'éducation*, cité dans Trénard, p. 107-108). Il proclame l'utilité d'écoles adaptées aux exigences régionales, et, dans un Mémoire lu à l'Académie de Lyon en 1776 ("*Projet d'établissement d'éducation relative aux sciences, au commerce et aux arts*"), il envisagera le moyens d'en établir un au Grand Collège¹⁰.

Enfin, dernier indice sur la demande de certains groupes sociaux : il faut croire que la science telle que les Oratoriens l'enseignent ne satisfera pas non plus "les lyonnais", puisque les effectifs du Collège de la Trinité fléchissent entre 1770 et 1780.

⁹ Une investigation plus poussée devrait être faite pour savoir qui étaient ces hommes, quelles étaient leurs activités et leurs relations. On trouve des indications intéressantes sur la vie politique, culturelle, artistique à Lyon dans l'ouvrage de L. Trénard. En ce qui concerne le prévôt des marchands, c'est à l'époque Leclerc de la Verpillère. Dans les années 1770, il donne chaque jour un diner de cinquante couverts: chez lui, le jeu est effréné. Mais cette vie fastueuse favorise aussi les contacts intellectuels : on reçoit les personnalités de passage dans la ville, et si les "cercles" fournissent à leurs membres l'occasion de jouer, ils leur offrent aussi des livres (L. Trénard, op. cit. p. 72-73).

¹⁰ Lyon possédait deux collèges. Les pensionnats des Frères des écoles chrétiennes, répondant à une demande locale d'enseignement que nous appellerions professionnel (voir G. Vincent, *L'école primaire française*, Lyon, P.U.L., 1981), n'existent pas. Il y a cependant, le plus souvent aux environs de Lyon, des pensionnats dont M. Garden avait étudié l'offre (*Cahiers d'Histoire*), loc. cit.).

Les différents groupes de notables n'ont pas les mêmes besoins, ni les mêmes revendications en ce qui concerne l'enseignement à donner à leurs enfants. Plusieurs historiens ont montré comment les premières révoltes de "canuts" (maîtres-ouvriers de la soie) contre les patrons-marchands, en 1744, avaient bénéficié de la bienveillance de certains notables¹¹. Il y a là le signe, peut-être d'une opposition entre pouvoir politique et pouvoir économique, en tous cas de divisions à l'intérieur même des élites urbaines.

De plus, et surtout, les élites n'ont pas les mêmes positions en ce qui concerne la scolarisation des *enfants du peuple*. Les groupes les plus proches de l'Etat, compte tenu de leur place dans l'espace social, voire de leurs fonctions, peuvent être enclins à exprimer des "vues générales" sur l'éducation, et en particulier sur l'éducation du peuple, où se manifeste la prise de conscience des exigences de l'ordre social, au delà même des intérêts spécifiques des groupes.

D'autre part, une première alphabétisation, importante sans doute, ayant eu lieu, certaines catégories du peuple demandent une instruction plus poussée et ne peuvent accéder aux collèges ou aux pensionnats.

Moins connue que la critique des collèges et des jésuites, il y a donc, émanant de divers groupes, une critique, ou plutôt *des* mises en question aussi bien de l'enseignement des régents que de celui des "petites écoles" urbaines. Certains jugent dangereux, pour l'ordre public, les rudiments de connaissances diffusés en direction du peuple ; d'autres jugent simplement insuffisant le "lire, écrire, chiffrer". Certains pensent avant tout à la science en tant que fondement d'un nouveau type de savoir, et, déjà, d'une citoyenneté. D'autres pensent avant tout aux applications des sciences, utiles voire indispensables dans certaines professions (notamment, puisqu'il s'agit de Lyon, de toutes celles liées au textile).

On ne s'étonnera donc pas de trouver un Lyonnais parmi les auteurs des grands "plans d'éducation" qui précèdent et accompagnent la Révolution de 1789. Philipon de la Madelaine, né à Lyon en 1734, ayant refusé l'état ecclésiastique auquel on le destinait, part faire ses études de droit à Besançon, y devient avocat du roi¹². Avant de publier, en 1784, *De l'éducation dans les Collèges*, il écrit ses *Vues pratiques sur l'éducation du peuple tant des villes que des campagnes* (1783). L'ouvrage est remarqué des contemporains¹³, et passe pour avoir inspiré le plan présenté sept ans plus tard, à la Convention, par Le Pelletier.

¹¹ Cf. *Histoire de la France urbaine*, dir. G. Duby, t. III, éd. du Seuil, 1981.

¹² Voir *Dictionnaire de Pédagogie*, par F. Buisson, Paris, 1892, art. Philipon de la Madelaine.

¹³ Il a été aussi jugé suffisamment important pour que le célèbre *Dictionnaire de Pédagogie* de F. Buisson, lui consacre un article long et élogieux. Il figure évidemment

Il aurait mérité de rester davantage connu, car l'auteur tente, à sa manière, de résoudre la contradiction qu'il voit entre le danger que constituerait le savoir entre les mains du peuple, et la nécessité d'instruire ce même peuple. Se demandant, après et avec beaucoup d'autres, s'il est avantageux à l' *Etat* que le peuple soit instruit, il répond :

"Oui, si l'on entend par là qu'il faut lui apprendre à connaître les choses qui peuvent influencer sur son bien-être, façonner son âme à la vertu, former ses organes aux diverses professions qui lui sont propres... Mais si, à ce mot d'instruction l'on attache l'idée d'étude des langues, des sciences, des lettres, des beaux-arts, sans contredit on doit l'éloigner du peuple; l'ignorance est préférable. Je ne connais pas d'arme plus dangereuse que le savoir entre les mains du peuple".

Donner l'instruction sans le savoir, qu'entend par là M. de la Madelaine, et comment résoud-il cette contradiction dans les termes ?

D'abord quel est le danger ? C'est que de la "demi-science" naissent l'orgueil et "l'audace d'examiner ce qui n'exige de nous que de la soumission". Et comme exemples des dégâts engendrés, l'auteur évoque trois personnages :

- ce conducteur de chameaux, qui se crut un prophète;
- ce Pierre Valdo, dont les lectures mal digérées devinrent un poison funeste pour la France, que sa navette de tisserand aurait pu enrichir;
- ce Jean Hus, qu'un peu de savoir ne tira de la lie du peuple où il était né, que pour en faire le perturbateur de la Bohême (op. cit. p. 16).

Or, non seulement Philipon préconise une école par canton, avec des "instituteurs du peuple" rémunérés et bien considérés, mais il dresse un "plan" (un programme) d'enseignement qui comprend la lecture dans des ouvrages de vulgarisation scientifique (au lieu des fables et contes de fées), "l'art de chiffrer", la géométrie, le dessin¹⁴.

Mais, et c'est là qu'on l'on voit comment la manière d'enseigner peut éliminer les germes nocifs que contient la science : "ce que je leur enseigne de ces arts", ajoute l'auteur, "est uniquement ce qui peut leur être profitable. Ils en sauront *la routine et la marche*,

dans la présentation des Plans d'éducation faite par D. Julia (*Les trois couleurs du tableau noir* , Paris, E. Belin, 1981).

¹⁴ Le programme comprend encore une "philosophie du peuple", ouvrage souhaité par Philipon , qui serait composé à partir des proverbes (que le peuple "a si fréquemment à la bouche ")(p. 227).

parce qu'elles leur seront utiles. Ils en ignoreront *la théorie* et les finesses, parce qu'elles les détourneraient de leurs professions" (p. 157).

La pratique sans la théorie : cette formule servira à la fin du XIX^{ème} siècle lorsque l'école primaire, devenue obligatoire, formera le "bon citoyen", obéissant et respectueux de l'ordre...

Le discours de Philipon est donc politique d'un bout à l'autre, comme tous les discours que nous appelons pédagogiques. Après avoir montré que l'instruction du peuple était nécessaire à l'Etat (monarchique), il cherche quels savoirs, quels "arts" doivent être enseignés et surtout comment ils doivent être enseignés afin de maintenir l'ordre économique, social et politique.

Nous avons étudié dans un cadre local comment, plus de 20 ans avant la Révolution, s'expriment des volontés de changer l'éducation et son rapport à la société.

Nous avons distingué les divers types de discours et avons tenté de caractériser les catégories et groupes sociaux qui les énoncent. On ne saurait cependant les rapporter directement, mécaniquement aux intérêts étroits de ces groupes. Quel que soit son degré d'élaboration, toute revendication, toute politique d'éducation s'efforce de concilier des exigences contradictoires.

Guy VINCENT

Professeur à l'Université Lyon II